



## **COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BRUYÈRE**

Séance plénière du 14 mars 2013

Compte-rendu

### **Présents**

**CLDR (31)** : Thierry Chapelle (Président ff), Guillaume André, Bernard Allard, Laurent Botilde, Grégory Charlot, Bernard Charue, Dario Cirillo, Rosaria Cocina, Charly Defosse, Marie des Touches, André Dury, Sarah Geens, Françoise Geron, Benoît Hautfenne, Georges Herbint, Roland Lecocq, Lucien Libert, Jean Mathieu, Gérard Marc, Vincent Marchal, Arthur Melon, Jacqueline Niessen, Thomas Piette, Jean Rondia, Jean Severin, Pascale Stoffen, Philippe Soutmans, Jean-Marc Toussaint, Patrick Vanackere, Christine Verstraete, Alexis Wautot.

**Administration communale** : Marie-Aude Goffin

**FRW (animation et secrétariat)** : Jocelyne Van Lierde et Dimitri Phukan

**Excusés (8)** : Jan Billekens, Robert Cappe, Gaëlle de Fays, Viviane De Villenfagne, Monique Fraiture, Marie Loix, Marianne Streel, André Thomas.

### **Points à l'ordre du jour**

1. Accueil et introduction à l'installation de la CLDR
2. 'La carte du territoire': animation pour faire connaissance
3. ODR - les étapes à venir et les acteurs
4. CLDR - Les missions et la composition
5. Projet ROI
6. Conclusions
7. Agenda et divers

### **Documents distribués en séance :**

1. Le décret du développement rural
2. Un dépliant de la Fondation rurale de Wallonie
3. Règlement d'ordre intérieur de la CLDR

## 1. Introduction et installation de la CLDR

Cette première réunion plénière de la CLDR est introduite par le représentant du président (ce dernier étant retenu à l'étranger), Thierry Chapelle.

Voici un extrait du mot d'accueil de Thierry Chapelle :

« C'est un honneur et une grande joie pour moi que de pouvoir présider cette séance d'installation de la CLDR.

Cette commission d'avis va permettre :

- Le lancement d'un important processus participatif,
- D'entamer une importante réflexion sur l'avenir de La Bruyère,
- De structurer des objectifs de développement et des projets concrets ayant trait à toutes les facettes de la vie locale (social, économique, environnemental, culturel,...)

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre implication dans ce vaste processus de démocratie participative. Le travail de la commission débouchera ensuite sur la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural qui tracera les lignes directrices de la Commune pour les dix années à venir ».

## 2. « La carte et le territoire » : animation pour faire connaissance

Au départ d'une carte du territoire de La Bruyère divisé en morceaux (puzzle), les membres par petits groupes sont amenés à faire connaissance et à présenter à l'assemblée 2 éléments significatifs du morceau de territoire reçu, tout en reconstituant le puzzle.

## 3. ODR - les étapes à venir et les acteurs

Diaporama présenté en séance.

Questions de la CLDR

- ***Quand la Commune pourra-t-elle avoir accès aux financements des projets ? Comment cela va-t-il se passer ?***

Une fois le PCDR élaboré et approuvé par le Gouvernement wallon (après l'approbation par le Conseil communal), la Commune sur proposition de la CLDR pourra introduire des demandes de conventions dans la politique du développement rural mais également dans d'autres politique sectorielles et ce pendant toute la durée de validité du PCDR à savoir 10 ans.

Les taux d'intervention varient en fonction de la nature du projet et de la hauteur du coût total du projet, étant entendu que la part communale est de minimum de 20%.

- ***Les membres de la CLDR auront-ils accès à une formation/mise à niveau pour pouvoir participer au GT ?***

On peut considérer que le groupe de travail est en soi un lieu formatif.

Pour nous aider à réfléchir au développement de la commune par la formulation d'objectifs et de projets, nous pourrions avoir recours à des « experts » de différentes sources : de la FRW, du SPW, d'institutions spécialisées, sans oublier des personnes ressources de la commune. Nous pourrions également décider de visiter des réalisations et ainsi d'aller à la rencontre des utilisateurs et des responsables.

- **Comment seront priorisés les projets ?**

Selon des critères définis avec la Commune et la CLDR. Il s'agit de critères de faisabilité, de pertinence, de degré d'urgence, d'équilibre,...

- **Comment les projets seront-ils adoptés ? Par vote ?**

L'étape d'élaboration et de priorisation des projets de développement de la commune fait partie d'un processus de co-construction avec les membres de la CLDR et en pleine collaboration avec le pouvoir communal. Afin de cadrer les missions et le fonctionnement de la CLDR, un projet de règlement d'ordre intérieur (ROI) sera soumis directement après ce point.

- **Combien de temps l'élaboration va-t-elle prendre ? Existe-t-il un délai maximum ?**

Il n'y a pas d'obligation de durée pour la réalisation du PCDR. Cependant, il s'agit de maintenir l'intérêt et l'enthousiasme des membres et donc de se donner du temps pour réfléchir ensemble aux objectifs et aux projets tout en se fixant une programmation.

Il est envisagé que le PCDR puisse être soumis à l'approbation du Gouvernement wallon en 2014.

#### **4. CLDR - Missions, composition et proposition du règlement d'ordre intérieur (ROI)**

Diaporama présenté en séance.

Les membres de la CLDR ont reçu le projet de ROI avec la convocation à la présente réunion. Le projet peut être amendé en fonction des remarques de la CLDR.

Le ROI devra ensuite être approuvé par le Conseil communal.

#### Questions de la CLDR

- **Quel est le poids du président dans les décisions ?**

La CLDR est une commission d'avis. Si des décisions doivent se prendre, cela se fait généralement par consensus. Le président est un membre au même titre que les autres avec la mission d'ouvrir, de conduire et de clore la séance.

- **Comment peut-on être relais entre la CLDR et le reste de la population ?**

Il existe plusieurs manières : apposer une affichette sur sa fenêtre, en parler avec son voisinage, là où on est investi,...

De plus lors de manifestations, des membres de la CLDR peuvent tenir un stand.

- **Quel est le rôle du Conseil communal ?**

C'est la Commune qui est maître d'œuvre de l'opération de développement rural (ODR). C'est le Conseil communal qui en son temps a pris une délibération visant à mener une ODR.

De plus, la CLDR est composé pour un  $\frac{1}{4}$  de Conseillers communaux ; sur les 40 membres qui composent la CLDR de La Bruyère 10 personnes sont issues du Conseil communal et 30 représentent la population.

Enfin, à certains moments clés de l'opération, une présentation est faite en Conseil communal.

**Remarque :**

Selon le ROI, les suppléants sont invités à participer aux travaux de la CLDR au même titre que les effectifs. A rappeler dans l'invitation.

## **5. Agenda**

La prochaine réunion de la CLDR annoncée pour le 25/03 sera déplacée après les vacances de Pâques.

Très rapidement, un courrier sera adressé aux membres pour les inviter à la 2<sup>ème</sup> séance de la CLDR et les autres dates de rencontre seront également présentées.

## **6. Divers**

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau et à l'initiative de la Maison de la Mémoire Rurale, une visite exceptionnelle des carrières de Rhisnes aura lieu le 24 mars 2013.

## **7. Conclusions**

Thierry Chapelle conclut la séance en remerciant les membres pour leur participation.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,  
Jocelyne Van Lierde et Dimitri Phukan